

**NEERPEDE VIVRA,
FRONT COMMUN DES GROUPEMENTS DE DEFENSE DE LA NATURE A BRUXELLES,
BRUSSELSE RAAD VOOR HET LEEFMILIEU,
INTER-ENVIRONNEMENT BRUXELLES.**

UNE TABLE RONDE POUR SAUVER NEERPEDE.

Un peu d'histoire.

La campagne du hameau de Neerpede est la dernière zone rurale de l'agglomération bruxelloise, bien connue des promeneurs friands de paysages ruraux, de bonne bière et de tartines au fromage blanc.

C'est au début des années '60 que la Commune d'Anderlecht a conçu le projet de placer dans cette zone de grands équipements publics : l'hôpital universitaire Erasme, et un centre sportif susceptible d'accueillir un jour les Jeux Olympiques de Bruxelles.

Le Plan Particulier d'Aménagement fixant la destination de la zone, qui est toujours en vigueur aujourd'hui, a été adopté le 29 mars 1974.

Le plan de secteur de 1979 a confirmé la vocation rurale d'une partie de la zone, il a inscrit en "espace vert" ce qui est appelé à devenir le "Parc régional de la Pede" et il a prévu une vaste zone de sport de plein air correspondant au PPA de 1974.

Les événements récents.

Le plan d'expropriation joint au PPA de 1974 est aujourd'hui caduc. Disposant en plus de moyens financiers réduits, la commune ne réalise plus les investissements. Sa nouvelle tactique consiste à inciter les associations sportives à s'installer dans la zone. Les permis de bâtir sont ainsi délivrés selon les demandes d'investisseurs privés, sans plan d'ensemble.

Citons pour ces dernières années :

- l'aménagement par le RSCA Hockey de plusieurs terrains de hockey et d'un club-house
- l'aménagement d'un "practice" de golf puis d'un terrain de golf de huit trous (une deuxième phase de dix trous supplémentaires est prévue)
- l'aménagement d'une piste de ski synthétique sur une colline artificielle de 25 mètres de haut.

Il s'en est fallu de peu qu'on ne construise une "pyramide des loisirs" de 31 mètres de haut. Un certificat d'urbanisme a été délivré mais le demandeur a choisi de s'établir ailleurs.

Devant l'absence d'une vue d'ensemble de l'aménagement de Neerpède, qui respecte le milieu et qui ait été élaborée avec les habitants, Inter-Environnement Bruxelles a décerné à la commune son Chardon de l'Environnement 1989.

Mais entre-temps, deux nouvelles demandes de permis ont été introduites et viennent de passer devant la commission de concertation. Il s'agit d'une part, de la construction d'une nouvelle colline artificielle de près de 40 mètres de haut pour une seconde piste de ski synthétique, et d'autre part, de la réalisation d'un complexe de hangars sur plus de trois hectares pour le service des plantations communales, au milieu de la zone rurale et qui nécessite la démolition de fermettes et des expropriations.

Le parc régional.

Le fond de la vallée rurale a peu à peu été détruit pour y réaliser un parc régional. Un très grand étang a déjà été réalisé pour servir de bassin d'orage, mais aussi, en réalité, pour accueillir des activités nautiques. La Région a déjà exproprié plusieurs fermes habitées qui depuis, pourrissent, afin d'étendre le parc. Un projet de réaliser un autre grand étang menace aussi le fond de la vallée.

Depuis toujours, les habitants du Neerpède, réunis au sein de l'association "Neerpède Vivra", et avec le soutien du Front Commun des Groupements de Défense de la Nature à Bruxelles, d'Inter-Environnement Bruxelles et du BRAL, contestent ces projets.

Les habitants estiment que si un certain nombre d'implantations sportives sont possibles à Neerpede, elles ne doivent pas prendre l'ampleur envisagée par la commune, elles doivent permettre le maintien des activités agricoles existantes, et conserver la qualité paysagère du site. Il en va de même pour le parc régional, qui devrait se limiter au réaménagement des sentiers, afin de permettre la promenade.

Une demande de classement de toute la zone rurale encore préservée a été introduite, mais elle est toujours en rade.

Des fermettes, enfin, attendent une rénovation pour accueillir de nouveaux habitants.

Un véritable plan d'aménagement, légal et public.

A l'époque où Madame C. Goor était Secrétaire d'Etat à la Région bruxelloise, l'Administration de l'urbanisme a élaboré un plan directeur d'aménagement de la zone. Les options de ce plan diffèrent de celles du PPA de 1974. Il aurait été approuvé par le Collège d'Anderlecht.

Ce plan, qui servirait de guide dans la délivrance des permis de bâtir, n'a jamais été rendu public, n'a pas fait l'objet d'une enquête ni d'un débat, et n'a d'ailleurs aucune valeur légale et réglementaire. Il serait réadapté selon les besoins, aux demandes particulières des investisseurs.

Pour "Neerpede Vivra", le Front Commun des Groupements de Défense de la Nature, Inter-Environnement Bruxelles et le Brusselse Raad voor het Leefmilieu, il est plus que temps de sortir cette zone de son incertitude (habitants et agriculteurs toujours sous la menace d'un plan d'expropriation, plans d'urbanisme contradictoires, procédure de classement, ...).

Ils estiment que certains terrains situés entre les bretelles du ring sont encore disponibles pour des infrastructures sportives et qu'il est préférable de les concentrer là plutôt que de les disperser sans cohérence. Un parc régional, par ailleurs, serait une défense injustifiée dans un site qui n'appelle que des aménagements légers et dont le paysage et la richesse naturelle assurent le charme.

Les quatre associations demandent que la procédure de classement soit redynamisée et aboutisse. Elles réclament, avant toute chose, l'élaboration d'un plan d'aménagement qui ait valeur légale. Pour l'élaboration de ce plan, elles demandent la mise sur pied par la Région d'une Table Ronde qui rassemble les différents acteurs publics et privés, régionaux, communaux, associatifs, et les habitants. Et d'ici la concrétisation des conclusions de cette Table Ronde, elles demandent un moratoire sur les délivrances de permis.

Le 31 mars 1990.